

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 9

M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Emmanuel MAILLET pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membre absent: 1

M. Hervé THIBAUD

Délibération n°20241212DEL4

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Mandat spécial pour un déplacement à en Arménie du 26 octobre 2024 au 02 novembre 2024

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du développement de ses jumelages, la Ville souhaite créer des liens avec une ville d'Arménie. Un partenariat avec les villes de Bron, Vienne, Saint-Chamont, Mornant, le Puy-en-Velay, Montélimar aggro et des villes de la Région du Syunik a été créé.

Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Adjointes au Maire ont participé à une première rencontre du 26 octobre au 02 novembre 2024.

L'objectif de ce déplacement a été de permettre aux maires de notre région qui vont signer un jumelage avec une ville de la Région du Syunik en Arménie de se rendre dans leur ville jumelle, de rencontrer le maire et les habitants, mais aussi de connaître l'Arménie.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Les dépenses de transports effectuées dans l'accomplissement de ce mandat spécial seront remboursées aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives et les autres frais exposés seront remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État.

Une demande de soutien financier a été adressée au Ministère des Affaires Etrangères qui a accepté le versement de 2 000 € à chacune des villes.

La signature des nouveaux jumelages a été conclue à Lyon le 21 novembre 2024 et à BRON le 22 novembre 2024 avec la Ville de MEGHRI.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial, respectivement à Mme Martine CHAREYRE et M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Adjointes au Maire, qui ont participé à la rencontre du 26 octobre 2024 au 02 novembre 2024, en Arménie dans le cadre du futur jumelage avec ville d'Arménie.

- **PRÉCISER** que la présente délibération vaut ordre de mission.

- **DIRE** que les dépenses résultant des frais réellement payées et sur présentation des pièces justificatives leur seront remboursés selon les modalités indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémy BREAUD